

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, les employés dans les chantiers maritimes de l'État, dans l'Est ou dans l'Ouest, sont présentement en position de faire la grève. Ils ne font pas la grève générale. Ils ont entrepris une grève rotative, et j'espère que nous pourrions nous réunir à la table des négociations et essayer de trouver un terrain d'entente.

Présentement, ils sont en position légale de le faire, ils exercent le droit qui leur a été donné par le Parlement. Quant à nous, nous essayons de leur offrir les meilleures compensations possible, mais nous ne voulons pas non plus créer en même temps un problème pour les autres secteurs de la Fonction publique.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Quelles mesures a-t-il prises afin de protéger ceux qui veulent ou qui doivent traverser une ligne de piquetage qui pourrait être mise en place?

M. Chrétien: Monsieur le président, je pense qu'il s'agit d'une grève légale à ce moment-ci. Ce ne sont pas tous les employés qui sont en grève. Le syndicat lui-même permet à un très grand nombre d'employés d'aller travailler. Alors, je ne vois pas pourquoi je devrais intervenir quand c'est la discrétion du syndicat qui prévaut, compte tenu de ces circonstances.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—DEMANDE DE RÉEXAMEN DES TAUX
D'INDEMNISATION EN RAISON DES AGISSEMENTS D'EXXON ET
D'IMPERIAL OIL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Ste-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est fort probable que l'OPEP augmentera le prix du pétrole brut de 35 p. 100 en octobre; il faudra donc augmenter les indemnités versées aux sociétés pétrolières de l'Est du Canada. Par ailleurs, une déposition faite au tribunal au cours de l'affaire Imperial Oil contre Nova Scotia Power Corporation a révélé que les sociétés Exxon et Imperial étaient intervenues dans la fixation des prix du pétrole à leur avantage. Compte tenu de ces faits, quelles mesures le gouvernement prend-il pour réviser le montant des indemnités qu'il a versées par le passé et qu'il versera lorsque les nouvelles augmentations entreront en vigueur?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): A la suite de cette déposition, j'ai demandé aux représentants de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie d'évaluer de nouveau le prix du pétrole à la livraison dans l'Est du Canada, en tenant compte notamment des interventions de la société Imperial et de ses succursales à cet égard. J'espère que nous ne découvrirons pas que l'on a eu recours à ce genre de moyens légaux pour augmenter le prix du pétrole, mais nous n'écartons pas cette éventualité, pas plus, d'ailleurs, que le ministère du Revenu national.

M. Symes: Étant donné que le gouvernement risque d'accuser un déficit de 500 millions de dollars cette année s'il continue à verser les paiements actuels d'indemnisation et que la société Exxon, société mère de l'Imperial, a le dernier mot relativement au régime de fixation des prix du pétrole, mais qu'elle échappe à notre compétence, le

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

gouvernement songera-t-il à réduire les montants d'indemnisation qu'il verse à l'Imperial Oil vu les politiques de fixation des prix hautement suspectes de la société mère?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je puis dire que nous sommes en train d'évaluer le programme d'indemnisation en vue de changements possibles de procédure. Cependant, je ne pense pas que nous nous arrêterions à une compagnie en particulier.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPARENTE CONNAISSANCE DU DEVIS ESTIMATIF
MINISTÉRIEL PAR UN ADJUDICATAIRE DE TRAVAUX DE
DRAGAGE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice, que je suis heureux de voir de retour de son périple en Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Nos gens auraient voulu que vous restiez là-bas, Otto. Vous aidez beaucoup la cause des conservateurs dans l'Ouest.

M. Stanfield: Étant donné que dans une contre-demande présentée au nom du ministre de la Justice concernant des poursuites relatives au dragage dans le chenal de l'Île d'Orléans on affirme que les compagnies de dragage connaissent l'évaluation du ministère des Transports relativement au coût du travail, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il sait comment les compagnies de dragage ont obtenu les renseignements au sujet du devis estimatif du ministère des Transports et s'il est prêt à communiquer ce qu'il sait à la Chambre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier le chef de l'opposition de m'avoir souhaité la bienvenue à mon retour à la Chambre. Il pourrait me souhaiter la bienvenue tous les deux jours quand je rentre de la Saskatchewan car je suis là-bas un jour sur deux et l'autre jour je suis ici à m'occuper de choses courantes.

M. Hees: Vous ne restez pas assez longtemps là-bas.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Je crois qu'il faudrait s'en tenir à la procédure ordinaire à l'égard de questions dont les tribunaux sont saisis, du moins en ce qui a trait aux preuves et aux arguments qui sont présentés, plutôt que d'engager une discussion à la Chambre, ce qui pourrait nuire à la cause et irait à l'encontre de nos traditions.

● (1500)

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est au sujet d'une motion proposée le 3 juin 1975 par le président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre. Il a alors proposé que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se déplace au Québec et en Ontario en deux occasions distinctes en juin ou pendant l'ajournement d'été pour étudier le développement économique des réserves et pour inspecter certains sites historiques et parcs. Je voudrais savoir si le leader du gouvernement à la Chambre